

Grisélidis a obtenu l'agrément pour accompagner les bénéficiaires du parcours de sortie de la prostitution

Qu'est-ce que le parcours de sortie ?

En avril 2016 a été promulguée la loi de lutte contre le système prostitutionnel. Elle comporte deux dimensions. La première est un volet répressif qui pénalise l'achat de services sexuels, exposant les clients à une amende de 1500 euros et à un éventuel stage de sensibilisation. Il est entré en vigueur immédiatement après le vote de la loi. La deuxième est un volet social qui comporte la mise en place d'un parcours de sortie de la prostitution : les personnes qui souhaitent en bénéficier doivent se tourner vers une association agréée, qui soutiendra leur dossier en commission. Elles doivent également s'engager à cesser la prostitution. Si leur dossier est accepté, elles pourront bénéficier d'un titre de séjour de six mois renouvelable, d'un accès facilité à l'hébergement, et d'une aide financière, à la condition qu'elles ne perçoivent pas d'autres minimas sociaux. Ce volet social est en train de se mettre en place. Grisélidis ayant demandé et obtenu l'agrément, elle sera en mesure de soutenir des dossiers en commission et d'accompagner les bénéficiaires.

Mais Grisélidis s'est mobilisée contre la loi !

Grisélidis s'est en effet opposée depuis 2012 à la mesure de pénalisation des clients comprise dans la loi. Nous dénonçons ses effets sur l'exposition au VIH et aux violences des personnes prostituées, que nous constatons au quotidien sur le terrain. La prévention du VIH et la lutte contre les violences faisant partie des principaux objectifs de l'association, nous avons une obligation à signaler les dispositifs qui mettent en péril la santé et la sécurité de notre public. Quand nous le faisons, nous agissons en conformité avec la confiance que nous accordent depuis si longtemps aussi bien nos usager-e-s que les acteurs locaux et nationaux de la santé. Nous avons d'ailleurs menée au cours des derniers mois une recherche action, soutenue par la Direction Générale de la Santé, et portant sur les évolutions de la prostitution en Occitanie dans le contexte de la pénalisation : ses résultats vont nous permettre d'élaborer de manière communautaire des stratégies individuelles et collectives de prévention adaptées aux nouvelles réalités du terrain, ainsi que des recommandations pour améliorer l'accès à la santé des personnes prostituées. Ils seront publiés prochainement.

Pourquoi alors avez-vous sollicité l'agrément ?

Nous nous sommes longuement entretenu-e-s avec les personnes accueillies à Grisélidis à propos du parcours de sortie. Nous savons qu'une partie d'entre elles souhaiteraient pouvoir en bénéficier. Sa mise en place répond à des besoins exprimés par les personnes que nous rencontrons, dans un contexte social et économique où les réponses à ceux-ci sont plus en plus restreintes, et où leur accès aux droits est de plus en plus souvent remis en cause. Il nous semble donc extrêmement important de pouvoir accompagner celles qui le souhaitent dans ce dispositif, en mettant à leur disposition nos compétences et en restant vigilantes quant à la mise en œuvre de ce dernier.

Pour conclure...

Grisélidis mène ses actions selon deux principes très strictes de non jugement d'une part, et de respect du choix des personnes d'autre part. Nous accueillons les personnes quels que soient leur parcours, leur pratique de la prostitution, le rapport qu'elles entretiennent à celle-ci ; et qu'elle souhaite ou non cesser de l'exercer. Nous respectons leur expérience, leur ressenti, et construisons avec elles un accompagnement qui répondent à la fois aux besoins et aux ambitions individuelles et collectives qu'elles expriment. Notre équipe communautaire et pluridisciplinaire, réunissant des professionnel-le-s de la prostitution, de la santé, du social et des sciences humaines, continuera donc à mettre en œuvre cette méthodologie, qui fait sa force et sa spécificité.